

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-07-08 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 8^e jour du mois de juillet deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier (absent)

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2019-07-200

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2019
5. Adoption des comptes payés du mois de juin 2019
6. Retrait règlement, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1
7. Assemblée de consultation, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité
8. Retrait règlement, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité
9. Adoption règlement, modification au règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires

10. Assemblée de consultation, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201
11. Avance de fonds règlement 228, décrétant un emprunt et une dépense de 95 000 \$ pour le remplacement de têtes d'éclairage de rues
12. Avance de fonds règlement 230, décrétant un emprunt et une dépense de 357 000 \$ pour l'achat d'équipements incendie
13. Avance de fonds règlement 195, décrétant un emprunt et une dépense de 196 100 \$ pour effectuer l'installation de bordure et de pavage sur les rues des Frênes et des Chênes
14. Acceptation du rapport financier OMHGP
15. Réparation camion, Centre Router de St-Marc
16. Engagement journalier temporaire, Service des travaux publics
17. Engagement coordonnateur Centre de formation incendie Portneuf (CFIP)
18. Inscription congrès Fédération québécoise des municipalités
19. Entente de partenariat, Programme cadets 2019
20. Signature servitude Hydro-Québec et Télus Communications, projet mise aux normes puits St-Louis
21. Signature extinction de la servitude de passage avec la Coopérative de solidarité la Résidence Portneuvienne
22. Signature entente installation bancs avec bacs à fleurs, d'un support à vélo bleu et de panneaux décoratifs au quai de Portneuf
23. Signature lettre d'entente, services aux sinistrés
24. Demande Commission de toponymie, développement secteur rue Lemay
25. Réclamation taxes municipales
26. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
27. Service incendie – banque heures
28. Autorisation de passage, Fondation des services santé et sociaux de Portneuf
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 33 Fin : 19 : 53

Rés.2019-07-201

Adoption du procès-verbal du 10 juin 2019

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 10 juin 2019 soit accepté tel que présenté.

Rés.2019-07-202

Adoption des comptes payés du mois de juin 2019

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 8 juillet 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 8 juillet 2019 totalisant la somme de 1 330 421.99 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2019-07-203

Retrait règlement, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Attendu qu'une demande d'approbation référendaire a été déposée par les personnes intéressées de la zone Rb-1, le 25 juin 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf convienne de retirer le règlement 226 « Pour prolonger la zone M-1 à même la zone Rb-1 ».

Rés.2019-07-204 **Assemblée de consultation, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité**

Monsieur le maire explique qu'il n'a pas lieu de tenir cette assemblée de consultation, tel qu'annoncé dans l'avis public du 19 juin dernier, étant donné que le conseil municipal convienne de retirer les règlements 226 « Pour prolonger la zone M-1 à même la zone Rb-1 » et 231 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité en bordure de la 2^e Avenue », les deux étant complémentaires.

Rés.2019-07-205 **Retrait règlement, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité**

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf convienne de retirer le règlement 231 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité en bordure de la 2^e Avenue ».

Rés.2019-07-206 **Adoption règlement, modification au règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires**

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 232 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage artisanal à l'intérieur des bâtiments complémentaires » soit adopté.

Rés.2019-07-207

Assemblée de consultation, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201

Monsieur le maire explique le projet du règlement 233 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature Rv-201 ». Ce règlement vise à assujettir la zone résidentielle de villégiature Rv-201 à des nouvelles modalités relatives à l'implantation des bâtiments principaux et des constructions complémentaires. Il a plus particulièrement pour objet d'imposer une superficie au sol minimale à respecter pour les bâtiments principaux, de prévoir des normes d'implantation particulières relatives aux bâtiments complémentaires ainsi que d'interdire l'installation de piscines extérieures dans ce secteur.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2019-07-208

Avance de fonds règlement 228, décrétant un emprunt et une dépense de 95 000 \$ pour le remplacement de têtes d'éclairage de rues

Considérant que le règlement 228 « Décrétant un emprunt de 95 000 \$ et une dépense de 95 000 \$ pour le remplacement de têtes d'éclairage de rues » a été approuvé le 10 juin 2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que ledit règlement décrétant un emprunt de 95 000 \$ est remboursable sur une période de dix (10) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2019-07-209

Avance de fonds règlement 230, décrétant un emprunt et une dépense de 357 000 \$ pour l'achat d'équipements incendie

Considérant que le règlement 230 « Décrétant un emprunt de 357 000 \$ et une dépense de 357 000 \$ pour l'achat d'équipements incendie » a été approuvé le 10 juin 2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que ledit règlement décrétant un emprunt de 357 000 \$ est remboursable sur une période de dix (10) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2019-07-210 Avance de fonds règlement 195, décrétant un emprunt et une dépense de 196 100 \$ pour effectuer l'installation de bordure et de pavage sur les rues des Frênes et des Chênes

Considérant que le règlement 195 « Décrétant une dépense de 196 100 \$ et un emprunt de 196 100 \$ pour effectuer l'installation de bordure et de pavage sur les rues des Frênes et des Chênes ainsi que l'installation du service d'aqueduc à l'intersection de la rue des Frênes et de l'avenue Saint-Louis » a été approuvé le 5 mai 2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que ledit règlement décrétant un emprunt de 196 100 \$ est remboursable sur une période de vingt (20) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2019-07-211 Acceptation du rapport financier OMHGP

Considérant que le rapport d'approbation – budget 2019 a été déposé par la Société d'Habitation du Québec;

Considérant que la Ville de Portneuf doit contribuer à 10% du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser la contribution de 10% au montant de 8 943 \$.

Rés.2019-07-212 Réparation camion, Centre Routier de St-Marc

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 6 911.96 \$ taxes incluses pour la réparation du camion 16-03 (trouble électronique et de transmission) au Centre Routier de St-Marc inc.

Rés.2019-07-213 Engagement journalier temporaire, Service des travaux publics

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Éric Plante à titre de journalier temporaire au sein du Service des travaux publics;

QUE ce poste soit d'une durée maximale de 700 heures, sur une base de 40 heures/semaine au taux horaire établi à la convention collective, et ce, à compter de la date du 25 juin 2019.

Rés.2019-07-214 Engagement coordonnateur Centre de formation incendie Portneuf (CFIP)

Considérant que la Ville de Portneuf a annoncé son intention de reprendre en charge la totalité des aspects de la gestion du CFIP, à des fins de contrôle et d'efficience, et ce, en date du 1^{er} juillet 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Stéphane Bérubé, lieutenant au sein du SSI de Portneuf, à titre de coordonnateur du CFIP;

QUE ce poste soit sur une base de 7 heures/semaine au taux horaire correspondant au taux *intervention (capitaine)* tel que prévu dans la grille salariale 2019-2021, auquel s'ajoutent les avantages sociaux acceptés par le Conseil municipal, et ce, à compter du 17 juin 2019;

QUE cette nomination soit assortie d'une période de probation d'une durée de 3 mois, débutant en date du 17 juin 2019.

Rés.2019-07-215 Inscription congrès Fédération québécoise des municipalités

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 2 755.95 \$ taxes incluses et la participation de trois élus municipaux au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès du Québec.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2019-07-216 Entente de partenariat, Programme cadets 2019

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a pris connaissance des modalités de services précisés dans le projet d'entente fourni par la Sûreté du Québec.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf manifeste son désir de faire partie de l'Entente de services entre la SQ et la MRC de Portneuf.

QUE la Ville de Portneuf autorise le préfet à signer pour et en son nom ladite entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec.

QUE la Ville de Portneuf accepte de payer les coûts relatifs au service jusqu'à un maximum de 1 666.66 \$, et ce, selon un calcul de répartition basé sur le prorata d'heures hebdomadaires de présence dans chacune des municipalités participantes à l'entente.

Rés.2019-07-217 Signature servitude Hydro-Québec et Télus Communications, projet mise aux normes puits St-Louis

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'acte de servitude avec Hydro-Québec et Télus Communications concernant le projet de mise aux normes du puits St-Louis.

QUE la présente abroge la résolution 2019-04-132 adoptée à la séance du 29 avril 2019.

Rés.2019-07-218 Signature extinction de la servitude de passage avec la Coopérative de solidarité la Résidence Portneuvienne

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf l'extinction de la servitude de passage tel qu'établie dans l'acte notarié reçu devant Me Raynald Leclerc, le 30 septembre 2011 et publié sous le numéro 18 525 971.

Rés.2019-07-219 Signature entente installation bancs avec bacs à fleurs, d'un support à vélo bleu et de panneaux décoratifs au quai de Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le renouvellement de l'entente avec Transport Canada concernant l'installation de trois (3) bancs avec bacs à fleurs, d'un support à vélo bleu et de panneaux décoratifs au quai de Portneuf.

Rés.2019-07-220 Signature lettre d'entente services aux sinistrés

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le protocole d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge dans le cadre de l'entente services aux sinistrés.

Rés.2019-07-221 Demande Commission de toponymie, développement secteur rue Lemay

Considérant que le promoteur Construction Uni-Pro souhaite faire un développement résidentiel dans le secteur de la rue Lemay;

Considérant qu'une nouvelle rue sera construire;

Considérant qu'il est essentiel de donner un nom de rue pour les futurs acquéreurs;

Considérant que la Ville de Portneuf compte plusieurs descendants de la famille souche Marcotte;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la commission de toponymie d'officialiser la nouvelle désignation, comme suit :

Nouvelle désignation

Rue Marcotte

Rés.2019-07-222 Réclamation taxes municipales

Considérant qu'en vertu de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes, le paiement des taxes municipales peut être réclamé par une action intentée, au nom de la Ville, devant la Cour municipale ayant juridiction sur le territoire;

Considérant que la Ville désire régulariser les dossiers dont les taxes sont toujours en suspens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la trésorière à transmettre les dossiers suivants à l'égard desquels des taxes sont toujours dues depuis les exercices financiers 2016, 2017 et/ou 2018 aux procureurs de la Ville, soit ceux de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., pour que ces derniers entreprennent tout geste utile aux fins de la perception des taxes impayées incluant notamment, mais non limitativement, la transmission de mises en demeure et l'introduction de procédures judiciaires en réclamation de taxes impayées à la Cour municipale de Donnacona si nécessaire :

F 9775 96 9597

F 9875 84 0480

F 9674 53 2418

Rés.2019-07-223 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 127 320 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsable et situés sur ces routes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Rés.2019-07-224 Service incendie – banque heures

Considérant que la MRC de Portneuf offre un nouveau service d'accompagnement et de soutien technique spécifique aux municipalités en matière de sécurité incendie;

Considérant que la Ville de Portneuf souhaite se prévaloir d'une banque d'heures afin de rencontrer certains besoins particuliers;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal réserve une banque d'un maximum de 24 heures pour obtenir des services spécialisés d'accompagnement et de soutien technique, notamment concernant la gestion et l'opération du système Bee-On (TARGET) et du nouveau système de mobilisation des pompiers.

QUE le conseil municipal autorise la MRC de Portneuf à facturer les heures réalisées, par monsieur Cédric Plamondon, selon la tarification prévue à l'entente entre la MRC de Portneuf et la Ville de Saint-Basile en matière de services spécialisés, soit 50\$/heure.

Rés.2019-07-225 Autorisation de passage, Fondation des services santé et sociaux de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf sur son territoire le 28 ou le 29 septembre 2019.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 14 Fin : 20 : 21

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Marc Rivard demande la levée de l'assemblée à 20 : 22.

Maire

Greffière